

# ARTISAN

#JEXPOSEUNARTISANDART

**J'EXPOSE**  
UN ARTISAN D'ART





du geste à L'INNOVATION  
NOUVELLE-AQUITAINE

TOUS AVEC NOS ARTISANS

www.metiers-art.com

RÉGION Nouvelle-Aquitaine

MA  
Chambres de Métiers et de l'Artisanat  
NOUVELLE-AQUITAINE

france bleu


## **Vous êtes artisan prêt à recevoir des créations d'artisan d'art dans votre lieu de vente**

Les Chambres de Métiers et de l'Artisanat de la Nouvelle-Aquitaine lancent une action "J'expose un artisan d'Art" pendant les mois d'été et font appel pour cela aux qualités de cœur des artisans[1].

Elles invitent les artisans qui ont beaucoup de passage dans leur point de vente, à accueillir les créations d'un artisan d'art sur un espace d'exposition dans leur entreprise.

Vous êtes artisan, prêt à recevoir des créations d'artisan d'art dans votre lieu de vente ? Cette fiche répond à vos questions sur les modalités pratiques de mise en œuvre de cette action.

## **Solidarité Entraide Générosité**



[1] Il s'agit de soutenir les artisans d'art qui sont en difficulté du fait de l'annulation pour cause de Covid 19, des salons, marchés, événements sur lesquels ils rencontrent habituellement leur public et leurs clients potentiels. L'espace est proposé à titre gratuit et aucune contrepartie financière ne sera demandée sur les ventes réalisées pour l'artisan dans votre magasin



## J'accueille un artisan d'art :

Quelle est la durée d'accueil de l'exposant ?

La durée minimum d'accueil est de 15 jours (renouvelables si les deux parties le souhaitent). La durée initiale doit être fixée dans la charte signée entre vous (voir plus bas).

Quelle est la surface à mettre à disposition ?

Vous fixez en fonction de vos possibilités la surface accordée à l'exposition des créations de l'artisan d'art. Vous pouvez proposer d'exposer dans une vitrine en devanture, dans le magasin... le lieu doit être sécurisé et bien éclairé... Vous serez amené à préciser la surface dans le formulaire d'inscription.

Je peux choisir l'activité exposée ?

Vous pouvez spécifier vos préférences dans le formulaire d'inscription. Nous en tiendrons compte, en fonction des candidatures d'artisans d'art que nous recevrons. Privilégiez particulièrement la proximité pour qu'un client intéressé par un objet exposé puisse facilement rencontrer l'artisan d'art.

Je dois souscrire une assurance particulière ?

L'artisan d'art doit fournir à la CMA une attestation d'assurance professionnelle en cours de validité, couvrant les risques sur les expositions (en dehors du local professionnel) pour s'inscrire dans le projet.

L'artisan exposant est-il présent dans mon local ?

L'espace mis à disposition est seulement destiné à l'exposition de pièces. Toutefois, vous pouvez vous entendre sur des temps de présence, des animations, des démonstrations de savoir-faire avec votre artisan d'art : ce seront des atouts pour promouvoir votre activité et votre engagement dans cette action.



### Si un client souhaite acquérir une de mes pièces, quelle sera la démarche ?

Il y a quatre possibilités à définir avec votre Artisan d'art. Vous pouvez déjà préciser vos choix dans le formulaire d'inscription.

- Vous préférez que le client contacte l'artisan d'art en prenant une de ses cartes de visite.
- Vous proposez de prendre le nom du client potentiel et vous le communiquez à l'artisan d'art.
- Vous acceptez de vendre la pièce pour l'artisan d'art : vous demandez le règlement par chèque au nom de l'artisan d'art. Vous l'informez de la vente et tenez son chèque à sa disposition.
- Si le client n'a pas de chéquier, vous acceptez de transmettre l'IBAN de l'artisan d'art au client. Quand ce dernier a effectué le virement, l'artisan d'art vous informe que vous pouvez remettre au client l'objet vendu.

### Je bénéficie d'une commission sur les ventes ?

L'artisan d'accueil intervient titre gracieux. Cette action s'inscrit dans un élan de solidarité inter-artisan.

### Un objet est cassé, endommagé... je fais comment ?

Lors de la mise en place des objets, vérifiez bien avec votre artisan d'art que toutes vos pièces sont en bon état. Si jamais au cours des semaines d'exposition, une pièce est cassée par vous ou par un client : il faudra faire jouer votre responsabilité civile ou celle du client. Prévenez aussi dès le 1er rendez-vous sur les risques particulier liés à votre activité...

### Existe-t-il des visuels à apposer sur ma vitrine ?

Votre CMA vous remettra (ou vous enverra par poste ou par mail) un kit de communication comprenant : une affiche et une vignette pour votre devanture ; une affichette explicative dans le magasin signalant que vous participez à un programme de solidarité inter-artisan pour soutenir un artisan d'art ; d'un cartel à poser devant les créations exposées pour identifier et l'artisan d'art qui expose, et l'espace d'exposition.

### Des actions de communication seront mises en place ?

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat avec le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine va communiquer tout au long de l'action. Votre CMA départementale est relaie de cette communication. Vous également. La CMA mettra en avant votre point de vente sur les réseaux sociaux et sur ses supports de communication. Elle transmettra vos coordonnées à des journalistes pour des interviews de vous-même et de l'artisan d'art. Vous pourrez vous promouvoir mutuellement sur vos supports. Votre CMA vous communiquera des pistes pour valoriser votre « tandem » et mettre en lumière votre action solidaire.



**Qui me met en relation avec l'artisan d'art ?**

Lorsque vous serez inscrit dans notre formulaire dans lequel vous aurez apporté toutes les précisions sur votre « offre » d'espace d'exposition, nous communiquerons vos coordonnées aux artisans d'art demandeurs d'un espace. Ce sont eux qui vous contacteront et fixeront avec vous un premier rendez-vous. Nous ferons une sélection d'artisans en fonction des précisions que vous nous aurez apportées dans le formulaire.

**Je dois signer un document ?**

Si vous passez un accord avec un artisan d'art dans le cadre de notre dispositif CMA, chaque partie signera une charte fixant et validant les engagements de chacun. Ce document vous sera fourni par votre CMA. Lorsque vous nous l'aurez retourné, vous bénéficierez de la communication mise en place pour cette action.

**Qui contacter pour participer ?**

Nous vous invitons à contacter **le référent de votre département** (ci-dessous) : il vous enverra le formulaire en ligne pour votre inscription en tant qu'Artisan d'accueil d'un artisan d'art. Ce formulaire nous permettra de recueillir toutes les informations nécessaires pour proposer votre offre aux artisans d'art qui postulent pour exposer.

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à cette action de solidarité inter-artisans.

Cette opération, nous l'espérons, contribuera à la valorisation des deux entreprises engagées dans ces tandems.

**CHAMBRE DE MÉTIERS  
ET DE L'ARTISANAT****Conseiller(e)****Mail****Charente**

Pascal Nalbanti

p.nalbanti@cma-charente.fr

**Charente Maritime**

Solange Croizeti

s.croizet@cm-larochelle.fr

**Corrèze**

William Asquin

william.asquin@cma-correze.fr

**Creuse**

Corinne Goumy

c.goumy@cma-gueret.fr

**Dordogne Périgord**

Pauline de Raymond Cahuzac

p.deraymond-cahuzac@cm24.fr

**Gironde**

Ludivine Lafforgue

ludivine.lafforgue@cm-bordeaux.fr

**Landes**

Pierre Beaucoueste

p.beaucoueste@cma-40.fr

**Lot et Garonne**

Isabelle Ducouso

isabelle.ducouso@cm47.fr

**Pyrénées Atlantiques**

Myriam Allein

m.allein@artisanat-aquitaine.fr

**Deux Sèvres**

Laetitia Holler

l.holler@cma-niort.fr

**Vienne**

Frédéric Phemollant

f.phemollant@cm-86.fr

**Haute Vienne**

Nathalie Bertry

ln.bertry@cm-limoges.fr



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



Chambres  
de **Métiers**  
et de l'**Artisanat**  
NOUVELLE-AQUITAINE

